



fondation sombaille jeunesse
jeanne-antide

Rapport d'activité 2020

TABLE DES MATIERES

Rapport du Vice-président du conseil de fondation

Rapport de la Directrice générale

Conseil de fondation – composition au 31 décembre 2020

Organe de révision, vérificateur des comptes

Collège de direction au 31 décembre 2020

Commission du personnel au 31 décembre 2020

Organigramme général au 31 décembre 2020

Ressources humaines, état au 31 décembre 2020

- Effectif au 31 décembre 2020
- Effectif par fonction principale
- Age moyen du personnel

Rapports pédagogiques concernant :

- La Petite enfance
- L'Accueil Parent(s)-Enfant(s)
- Les Point Rencontre
- La Maison d'Enfants
- La Maison d'Apprentis
- L'Accueil d'Urgences
- Le concept de Prise en charge extérieure PCE-B
- La Maison des Jeunes
- Le Secteur de formation

Politique de développement durable au sein de la Fondation

Rapport financier 2020 :

- Contexte
- Journées de présence 2020
- Bilan au 31 décembre 2020
- Comptes de pertes et profits 2020
- Dons

Rapport de l'organe de révision



fondation sombaille jeunesse
jeanne-antide

RAPPORT DU VICE-PRESIDENT DU CONSEIL DE FONDATION

Remarquable année 2020 pour la Fondation ! De multiples événements ont contribué à la rendre mémorable à plus d'un titre. Notre terre, tout d'abord, qui a décidé, de rappeler aux femmes et aux hommes qui la peuplent qu'elle n'est pas notre Mère la Terre, mais qu'elle est notre tombe. " *On me dit une mère et je suis une tombe*" (Alfred de Vigny / La Maison du berger). Depuis toujours, la seule volonté de l'Homme " *a été de la dominer, comme tout le règne animal et végétal, et de l'asservir et non de la servir, et après elle l'univers tout entier. Rien ni personne ne viendra limiter son rêve illimité. Il y est parvenu, il y parvient et il y parviendra, mais peut-être vivons-nous ce fragile et furtif moment où, encore ivre de sa prodigieuse victoire, il s'aperçoit sombrement qu'elle va être sa défaite, qu'à force de l'avoir contrainte, il est en train de détruire ses moyens fondamentaux de vivre*" (1984, in La Chaux-de-Fonds l'énigmatique/Jean-Marie Nussbaum). Vision prémonitoire d'un homme de notre ville, annonciatrice de la survenance du virus qui nous malmène depuis mars 2020 et qui a déjà causé tant de chagrin, de souffrance et de morts. Le personnel de la Fondation et sa direction générale ont, de belle manière et ensemble, su faire preuve d'un courage, d'une abnégation et d'une résilience insoupçonnés. Il faut leur en savoir infiniment gré. Convaincus de l'importance de leur mission séculaire au service de l'enfance malmenée, maltraitée et mal aimée, ils ont fait leur travail, se sont dévoués corps et âme en se mettant eux-mêmes en danger. Ils ont vaincu, pour le moment du moins, cette saleté qui gangrène nos sociétés, sans dommage jusqu'ici pour leurs protégés. Sans aucun doute, ils continueront dans cette voie tant qu'il le faudra et n'abdiqueront pas. Chapeau bas et merci au personnel de la Fondation et à la direction générale, ils l'ont bien mérité.

Pour poursuivre, je crois pertinent de faire un bref retour dans le passé, dans l'histoire de la Fondation. Elle a été créée en mai 1888 avec un capital de départ de plus de CHF 291'000,00 de l'époque. De par ses statuts initiaux, la Fondation a toujours eu pour buts de se consacrer " *à donner aux enfants pauvres, négligés ou abandonnés, des deux sexes, une bonne éducation et une instruction solide, de leur apprendre une profession conforme à leurs goûts et aptitudes afin qu'ils deviennent des membres utiles de la Société*" (Statuts de la Fondation du 23 janvier 1915.) Les buts de la Fondation aujourd'hui, s'ils ont changé dans leur rédaction, restent d'esprit similaire. Ils prévoient notamment :

- " a) *d'offrir aux jeunes éloignés de leur famille ainsi qu'aux personnes socialement en difficulté un cadre de vie économique adapté à leurs besoins matériels, sociaux, éducatifs et affectifs, par des moyens appropriés ;*
- b) *d'accueillir, d'héberger, d'encadrer, d'instruire et de former des enfants, des adolescents et des jeunes adultes, présentant une carence, voire une absence du milieu familial et/ou des troubles du comportement, ou qui sont éloignés de leur famille, en regroupant dans la mesure du possible les frères et sœurs, afin qu'ils acquièrent une formation professionnelle adaptée à leurs capacités ainsi qu'une autonomie favorisant leur intégration dans la société, au moyen des diverses infrastructures et ressources humaines de la fondation.* (Statuts actuels de la Fondation)

Pourquoi ce rappel est-il nécessaire ? Parce que l'année 2020 a vu la Fondation contrainte de mettre en chantier la profonde réforme de la prise en charge des enfants et adolescents voulue par l'autorité cantonale et concrétisée dans la feuille de route décidée de manière unilatérale, même si des consultations alibis des fondations concernées ont eu lieu, sans résultat. De cette feuille de route, je ne retiendrai que les deux éléments les plus saillants. L'un vise à restreindre, de manière drastique, les possibilités d'hébergement en internat des petits enfants au sein de la Fondation pour privilégier leur placement en milieu familial. L'autre vise à supprimer, à très court terme, le placement des jeunes gens dans le cadre protégé de la Maison des Jeunes, prestation qui prendra définitivement fin le 31 décembre 2021. Malgré les mises en garde répétées de la Fondation sur la planification utopique de l'implantation de cette réforme sur le terrain, rien n'y a fait. Il a pourtant bien fallu se rendre à l'évidence à la fin de l'année 2020 que les objectifs fixés ne seraient pas tenus, non pas que la Fondation n'y arriverait pas – elle avait pris toutes les mesures nécessaires pour respecter ses obligations contractuelles -, mais parce que l'autorité cantonale n'avait pas pu remplir dans les délais qu'elle s'était elle-même fixés la part qui lui échoyait de la mise en application de cette réforme. Ce retard dans le processus a entraîné une incertitude particulièrement difficile à gérer pour la direction générale et le personnel de la Fondation et généré des tensions avec l'autorité cantonale dont les organes de la Fondation se seraient bien passés.

Toujours est-il qu'un avenant au contrat de prestations 2019 – 2022 prenant en compte cette situation nouvelle devra être négocié entre partenaires, autorité cantonale et Fondation, sous des auspices qui ne s'annoncent pas particulièrement propices ni dans un climat serein. Il n'est cependant pas dans mon intention de remettre en cause la réforme proposée par l'autorité cantonale. Elle est en marche et ne s'arrêtera pas. La Fondation continuera d'y participer loyalement, comme elle l'a toujours fait jusqu'ici. Mais je ne puis me résoudre à imaginer que, pendant près de cent trente ans, la Fondation a hébergé des enfants et des adolescents abandonnés ou à la dérive pour tenter de leur donner les moyens et l'espérance d'une vie à vivre qui vaille la peine et que, tout à coup, il faille impérativement emboucher les trompettes d'une vision plus moderne ou efficiente, croit-on, de cette prise en charge. J'affirme, quant à moi, que la Fondation a bien rempli la mission qui lui a été ainsi confiée à l'entière satisfaction de toutes les personnes concernées. Elle peut en être fière. Alors, pourquoi, remettre drastiquement en cause ce qui fonctionne bien et qui aurait pu, sans aucun doute, être amélioré pour implanter hors sol un système nouveau de prise en charge à grande échelle par des familles d'accueil qui, même si ce n'est pas une nouveauté en soi, ne correspond pas à l'ADN de notre canton. On aurait pu imaginer une orientation progressive vers la prise en charge par les familles d'accueil en harmonie avec la réduction si nécessaire de l'hébergement au sein de la Fondation en se donnant du temps, un peu plus de temps. Reste enfin que je ne suis pas convaincu que seul le bien des enfants et des adolescents ait été le moteur de ce changement de paradigme. Il se pourrait bien que des économies à réaliser se soient invitées subrepticement dans cette réforme. Si tel est bien le cas, les hypothétiques économies réalisées dans la prise en charge des plus petits et des plus faibles pourraient bien le moment venu se payer au prix fort.

Encore un troisième événement qui a marqué l'année 2020 de la Fondation. Les élections communales d'octobre 2020 ont rendu leur verdict. La présidente de la Fondation n'a pas été réélue. Elle a donc démissionné avec effet immédiat de sa fonction. Les conséquences de l'exercice de la démocratie par le peuple peuvent être rudes. Mais elles ne sont pas toujours adéquates. Les statuts de la Fondation prévoient en effet que la présidente ou le président du conseil de fondation est nommée par le Conseil communal de la Commune de La Chaux-de-Fonds. Or, depuis 2008, quatre présidentes, conseillères communales ou président, conseiller communal, se sont succédé-e-s au conseil de fondation, en raison de la fin de leur mandat ou en raison d'une non réélection pour deux d'entre elles. Cette hécatombe n'est pas vraiment propre à assurer une saine gouvernance au sein du conseil de fondation. Sur demande du Conseil d'Etat qui lui nomme, aux termes des statuts de la Fondation, la vice-présidente

ou le vice-président, le conseil de fondation a proposé de supprimer dans ses statuts les prérogatives de nomination de ces deux autorités pour confier cette tâche au conseil de fondation lui-même, comme cela se fait usuellement. Le Conseil d'Etat a accepté cette proposition. Le Conseil communal n'a, à la fin de l'année 2020, pas encore pris sa décision ni nommé une nouvelle présidente ou un nouveau président au conseil de fondation.

Dernier et quatrième événement marquant. Le fait de constater que tant d'événements se sont passés au cours de l'année 2020 qu'il serait arbitraire d'en choisir un seul et dernier. Je me contenterai alors de vous dire que le conseil de fondation s'est réuni plus de dix fois au cours de cette année et qu'il a perdu un de ses membres qui, lui, a été élu au Conseil communal de la Commune de La Chaux-de-Fonds. Je ne voudrais pas clore ce mot sans remercier le conseil de fondation qui s'est investi sans compter pour permettre à la Fondation de continuer de tracer son chemin pour le bien de ces petits et grands que la société a placés sous sa garde. Responsabilité immense mais ô combien gratifiante.

Victor Hugo a écrit *"Vous dites : Où vas-tu ? Je l'ignore ; et j'y vais"* (Livre des Contemplations intitulé... En marche).

La Chaux-de-fonds, le 27 juillet 2021

André Simon-Vermot

A handwritten signature in dark ink, appearing to be 'ASV', with a horizontal line extending to the right and a small dot at the end.



fondation sombaille jeunesse
jeanne-antide

RAPPORT DE LA DIRECTRICE GENERALE

A bien des égards, 2020 aura été une année particulière. Alors que nous nous apprêtions à poursuivre l'aventure de la rencontre de deux institutions fusionnées, la situation sanitaire liée à la pandémie de coronavirus a stoppé assez nettement les velléités d'apprivoisement et les occasions de rencontres des différents professionnels de la Fondation devenus collègues.

Institution multi-sites, la Fondation a géré cette crise sanitaire en s'évertuant à tenir compte des spécificités de chaque lieu en fonction de la population accueillie et des professionnels y travaillant, avec le souci d'observer une cohérence globale relativement aux consignes sanitaires qui nous sont parvenues au fil du temps.

Dès la mi-mars, les résident-e-s sont soit resté-e-s auprès de leur famille en permanence soit sont resté-e-s sur leur lieu de vie au sein de la Fondation, sans plus de contact physique avec leurs proches. Cette décision, bien que prise dans un esprit de préservation de la santé de chacun-e, a été lourde à porter. Très vite heureusement, les équipes éducatives se sont donné les moyens pour faire vivre le lien entre les enfants et leurs proches, au travers de divers médias.

La fermeture des écoles et son corollaire, l'enseignement à domicile, l'interruption des visites et week-ends auprès des proches ont modifié sensiblement le quotidien de tous, résident-e-s comme professionnel-le-s. Les différentes réorganisations des équipes éducatives pour tenter de limiter la propagation virale au sein de l'institution ont également marqué la survenue d'un moment « à part », vécu dans un autre « ensemble ». Le ralentissement général a souligné la nécessité de vivre l'instant, dans une belle qualité de présence à l'autre. Et pour les plus jeunes de nos pensionnaires, la rupture du rythme scolaire a apporté son lot de belles découvertes au travers d'activités partagées avec les éducatrices et éducateurs en terme d'occupations, de loisirs et d'activités créatrices, comme par l'usage assez effréné de deux-roues !

Nous regrettons par ailleurs vivement l'arrêt abrupt de tout le champ de la formation continue interne, destinée à conforter la création d'une culture d'accompagnement et d'une identité professionnelle communes au sein de la Fondation. Cela étant, cette pause forcée amène également son lot de questionnements et de réflexion au sein du collège de direction quant à la forme et au contenu à futur de cet aspect de la vie institutionnelle.

Cette crise a provoqué bien des changements dans le quotidien « routiné » de l'institution et questionné certaines pratiques et habitudes pourtant parmi les plus établies. Gageons donc qu'à divers niveaux, cette période complexe soit également le terreau de nouvelles perspectives, dans l'accompagnement du quotidien des résident-e-s comme dans le travail d'équipe et de réseau.

Pour l'équipe de direction fraîchement recomposée, cette période intense d'engagement auprès des équipes et les nécessaires et réguliers moments de coordination ont forgé un vivre ensemble et offert, de facto, un bagage expérientiel commun sur lequel nous appuyer pour l'avenir, dans le respect de chacun-e et des populations et équipes que nous représentons.

En parallèle de la gestion de cette crise qui s'est muée en une manière de « nouveau monde » dans lequel évoluer, la rentrée d'août a inauguré symboliquement la dernière année de la Fondation dans son périmètre historique. Les interrogations quant à la mise en œuvre de la feuille de route du Canton de Neuchâtel en matière de protection de la jeunesse se sont faites de plus en plus présentes et pressantes ; difficile dans ces conditions de prendre des options et de réfléchir l'avenir de la Fondation alors que le réel semble prendre quelques latitudes avec le prescrit.

L'annonce d'une évaluation de la réforme en cours par le Centre interfacultaire des Droits de l'Enfant (CIDE) a été positivement vécue ; le fait de pouvoir exprimer sa réalité de terrain, en décalage parfois avec les objectifs visés, a permis un certain apaisement, ou à tout le moins l'émergence, pour les personnes qui ont accepté d'être en contact avec les chercheurs, d'un sentiment d'être reconnus dans leurs préoccupations en tant que travailleurs sociaux investis et ayant besoin d'être rassurés quant à la prise en considération des besoins des bénéficiaires dont ils sont très au fait et à même de témoigner.

Octobre a permis d'entrevoir sous un aspect plus concret un processus de mise en œuvre de la feuille de route, potentiellement aménagée dans ses échéances. Enfin, en décembre, des informations officielles permettaient de renseigner le personnel de la Fondation sur le réaménagement du rythme de la réforme, des négociations étant prévues entre l'Etat et les fondations concernées en vue de la conclusion d'un avenant au contrat de prestations.

La Fondation vit une période de profonde mutation, essentiellement liée à la feuille de route. La résistance au changement ne fait pas sens pour autant que nous puissions être assurés et rassurés que les bénéficiaires de prestations assumées jusqu'à ce jour par la Fondation soient accompagnés dans la mesure de leurs besoins, dans le cadre d'alternatives adaptées. Nous avons entendu à plusieurs reprises que l'objectif économique ne devait pas prévaloir sur les projets d'accompagnement des bénéficiaires ; autrement dit que la trajectoire personnelle même des plus jeunes de nos pensionnaires serait respectée y compris par le maintien au sein de l'institution.

Nous sommes amenés à porter aujourd'hui le regard vers d'autres façons de mettre le savoir-faire de la Fondation en valeur et au service de la population, tout en continuant d'investir et de nous engager dans le cadre de l'accompagnement des enfants et jeunes pour qui l'internat reste l'alternative la plus opportune à défaut de pouvoir vivre auprès de leur famille.

Ainsi et depuis la rentrée d'août, la Fondation participe activement à un projet pilote créé au sein de l'Ecole obligatoire de la Chaux-de-Fonds et dénommé « OASIS Junior¹ ». Une éducatrice de la Fondation est détachée à ce projet en mettant ses compétences et son expérience au service des élèves accueillis dans ce dispositif expérimental. La Pédagogie du Lien Développementale (PLD) est également déclinée dans ce nouveau terrain d'expression de l'accompagnement de mineurs.

Nous maintenons notre conviction qu'il est fondamental de prendre soin et donner une vraie place aux familles et à la parole des parents. Nous apprenons aujourd'hui à décliner cet aspect de notre accompagnement auprès des parents de nos plus jeunes pensionnaires et souhaitons prendre le pari que cette considération réelle permette, à tout le moins et à défaut d'un retour au domicile d'un des parents, une véritable coéducation.

La feuille de route relève le besoin de développement du périmètre des prestations Point Rencontre et Point Echange ; c'est un domaine dans lequel la Fondation souhaite continuer à s'engager tout en approfondissant la réflexion sur le thème d'un concept cantonal permettant d'offrir la prestation là où s'exprime le besoin. Un autre thème de réflexion connexe est celui des visites médiatisées ; le développement d'une prestation permettant la rencontre d'enfants placés en familles d'accueil avec hébergement (FAH) avec leur famille biologique serait à notre sens de nature à faciliter le respect de la place et du rôle de chacun-e des protagonistes et à assurer à l'enfant un accès et un attachement le plus libre possible aux adultes qui œuvrent, chacun-e dans son rôle et dans la mesure de ses possibilités

¹ Projet pédagogique pilote soutenu par le Canton (Service de l'Enseignement Obligatoire) et par le Conseil communal de La Chaux-de-Fonds, la classe OASIS Junior est destinée aux élèves de 2^e à 6^e années en manque de motivation pour le travail ou les activités proposées dans le cadre scolaire, présentant de multiples difficultés comportementales, souffrant de carences éducatives. Ces enfants ne parviennent pas à mobiliser leurs compétences scolaires, à trouver leurs repères et par là leur motivation. Une structure différente leur permet ainsi de valoriser leur compétence propre et de regagner une estime d'eux-mêmes et une confiance en soi qu'ils pourront réinvestir dans leur vie scolaire et les relations interpersonnelles. Encadrée par une enseignante spécialisée et une éducatrice sociale, la classe OASIS Junior entretient une collaboration particulière avec le parc zoologique du Bois du Petit-Château.

et ressources, à son développement. Une réflexion similaire pourrait être menée pour encadrer et accompagner le contact des très jeunes enfants placés en IES et de leurs parents biologiques.

A terme, la direction se propose de ré-envisager l'organisation structurelle de l'institution en terme de prestations résidentielles afin de pouvoir offrir aux pensionnaires un lieu de vie qui leur permette d'évoluer dans un environnement et une structure organisationnelle toujours plus sécurisants et mieux adaptés en fonction de leur âge, de l'évolution de leurs propres ressources, de leur autonomie. Elle entend également poursuivre le développement du concept d'accueil et d'accompagnement de la Fondation en fonction de l'évolution des problématiques rencontrées sur le terrain et du profil des enfants et jeunes gens qui lui sont confiés, dans le respect de chacun-e individuellement mais également en tenant compte du collectif.

Ainsi, tout en se fondant sur son expérience, la Fondation est non seulement ouverte mais également prête à se repositionner dans le champ de l'accompagnement des mineurs et des familles. Nous espérons que le Canton saura reconnaître sa qualité de partenaire outillé et créatif en comptant l'institution et les professionnel-le-s qui la constituent au nombre des ressources à disposition pour contribuer activement au développement d'un dispositif de soutien et de protection de l'enfance tant dans l'évolution de ses prestations d'internat que dans l'élargissement de son éventail de prestations, toujours à destination des enfants, jeunes et familles précarisées et/ou en difficultés.

En guise de conclusion à ces reflets de l'année écoulée, je souhaite exprimer mes vifs et sincères remerciements à l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs de la Fondation pour leur investissement au quotidien, encore accru devant l'adversité qu'a représenté la pandémie de COVID-19. Et je me permettrai une mention toute particulière à l'intention de mes collègues du collège de direction dans le contexte de « navigation à vue » particulièrement prégnant que nous avons connu durant cette dernière année. Je les remercie de tout cœur pour leur soutien et leur engagement inconditionnel auprès de leurs équipes, au service des bénéficiaires et de la Fondation.

Je nous souhaite à toutes et tous de connaître un temps d'accalmie, propice au ressourcement afin d'envisager l'avenir avec sérénité.

Anne-Sylvie Sauser
Directrice générale

CONSEIL DE FONDATION – COMPOSITION AU 31 DECEMBRE 2020

Président :	vacant
Vice-président :	M. A. Simon-Vermot
Membres :	Mme S. Diaz
	Mme M. Erard
	Mme C. Straubhaar
	M. A. Houlmann
	M. C. Pipoz

ORGANE DE REVISION, VERIFICATEUR DES COMPTES

Fiduciaire Müller, Christe & Associés SA, Neuchâtel

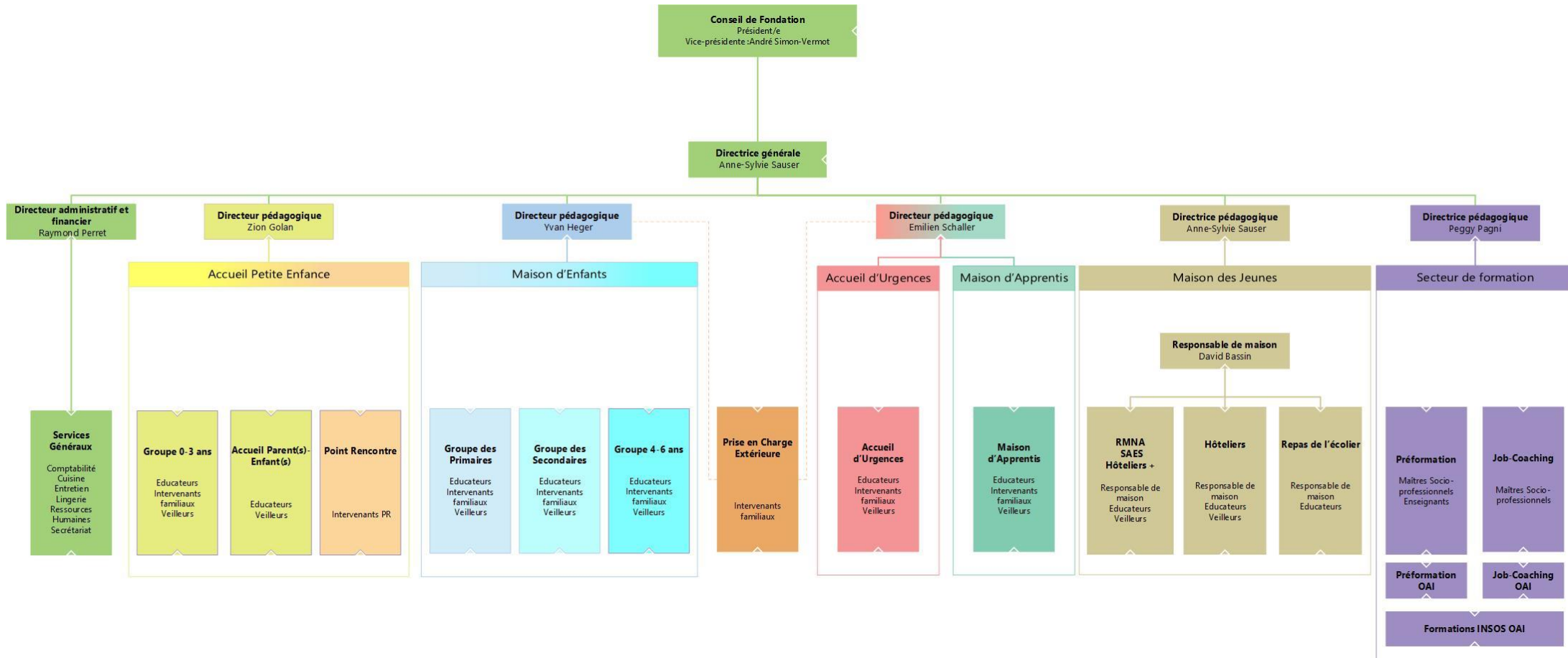
COLLEGE DE DIRECTION AU 31 DECEMBRE 2020

Directrice générale :	Mme A.-S. Sauser
Directrice pédagogique :	Mme P. Pagni
Directeurs pédagogiques :	M. Z. Golan
	M. Y. Heger
	M. E. Schaller
Directeur administratif et financier :	M. R. Perret

COMMISSION DU PERSONNEL AU 31 DECEMBRE 2020

Président :	M. H. Couvreur
Membres :	Mme C. Rigolot
	Mme C. Corradetti
	Mme I. Carriel Kuenzi
	Mme C. Sandoz
	Mme S. Claude
	Mme C. Fatton
	M. P. Julien
	M. G. Baumann
	M. R. Jaques

ORGANIGRAMME GENERAL AU 31 DECEMBRE 2020

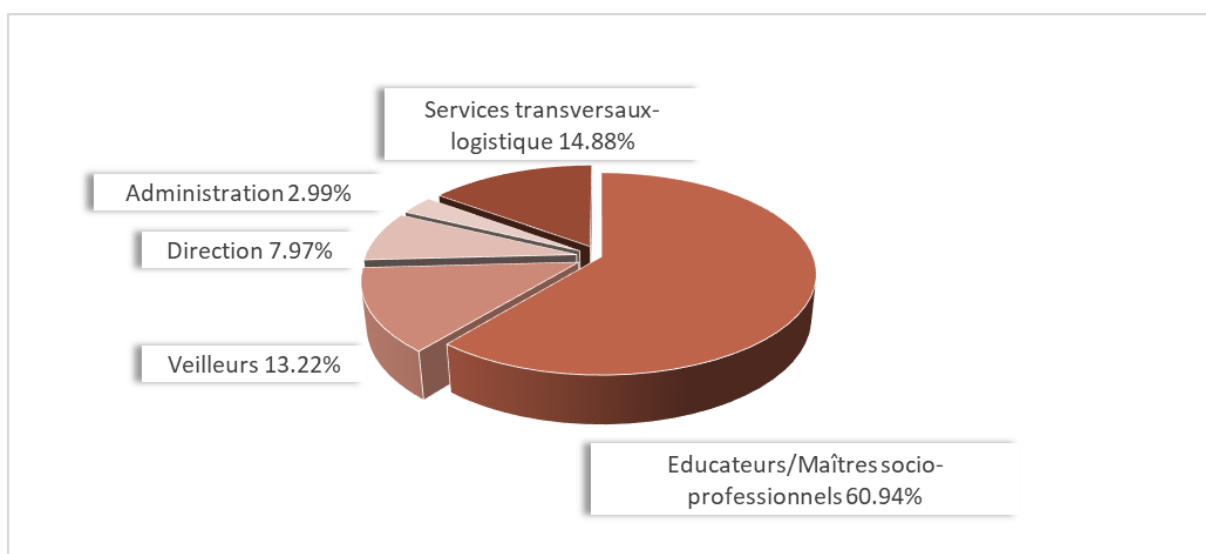


RESSOURCES HUMAINES, ETAT AU 31 DECEMBRE 2020

Effectif au 31 décembre 2020 : Equivalent Plein Temps (EPT) et personnes

	Femmes		Hommes		Ensemble du personnel	
	EPT	Personnes	EPT	Personnes	EPT	Personnes
Fixes en CDI	37.62	54	25.22	36	62.84	90
Fixes en CDD	10.27	19	2.15	5	12.42	24
Apprentis		1		4		5
Stagiaires		5		0		5
Total	47.89	79	27.37	45	75.26	124

Effectif par fonction principale (% du personnel en EPT)



Environ les trois quarts de l'effectif du personnel y compris les veilleurs occupent une fonction relevant des métiers du social. Le personnel des services transversaux et administratif représente un total de 17.87 %. La Fondation œuvrant sur un modèle de management sans cadre intermédiaires, le collège de direction représente environ 8 % de l'effectif.

Age moyen du personnel

	Femmes	Hommes	Ensemble du personnel
Âge moyen	40.7	42.6	41.4
Effectif	79	45	124



accueil petite enfance
fondation sombaille jeunesse – jeanne-antide

RAPPORT PEDAGOGIQUE CONCERNANT LA PETITE ENFANCE

Nous avons démarré l'année avec grande enthousiasme. Le groupe n'était pas au complet et durant les premières semaines nous avons réfléchi au concept pédagogique et aux aménagements optimaux des lieux. Malheureusement, nous étions contraints de repenser notre organisation suite aux événements suivant ;

Entre mi-février et mi-mars nous avons accueilli deux fratries de 3 enfants. Ces accueils qui signifient une augmentation de l'effectif ont bien affecté la dynamique du groupe. Deux enfants de ces fratries étaient des nouveaux-nés et leur prise en charge intensive demandait aux plus « grands » davantage de patience. Ces derniers placements ont quelque peu perturbé la couverture éducative du groupe. Nous avons prévu une couverture partielle durant les week-ends en prévision de quelques départs et d'une diminution du nombre d'enfants placés mais la réalité a rattrapé le terrain et nous a contraints à chercher du renfort éducatif afin de pallier au manque de personnel éducatif.

Le 13 mars nous sommes entrés dans l'air COVID 19. Durant sept longues semaines les enfants n'ont pas eu contacts en présentiel avec leurs familles. Etonnement (ou pas), les enfants ont bien vécu cette période. Ils étaient entourés par les éducateurs/trices et ne subissaient pas de mauvaises surprises de retard des parents ou d'annulation de visite. De plus, durant cette période, les réseaux de point de situation n'ont pas eu lieu ni les colloques pédagogiques. Ceci a permis un encadrement optimal des enfants. J'aimerais souligner la solidarité de l'ensemble des collègues et leur engagement durant cette période perturbée et perturbante. Les explications apportées aux enfants quant à la nature de ce virus ainsi que les raisons du port de masque les ont rassurés. Je dois encore souligner la bonne collaboration des parents qui ont accepté cette coupure de contact en présentiel ; nombreux parmi eux nous ont remerciés de prendre soin de leurs enfants.

Après sept semaines de coupure de contacts en présentiel, nous avons remis en place les visites des parents mais malheureusement nous avons dû raccourcir leur durée afin de pouvoir respecter les mesures sanitaires en vigueur. Il faut souligner le fait que la grande majorité des enfants sont présents 7x7 jours et ne sortent pas du foyer avec leurs parents. Les visites se déroulent à l'intérieur de l'institution et demandent une organisation minutieuse tant au niveau de l'agenda que du respect des normes sanitaires.

Durant la période du confinement, le collège de direction a tenu des colloques d'une grande intensité et jusqu'à 3x par semaine ; ceci a amené l'équipe éducative à prendre davantage de responsabilités et à assumer une prise en charge intense dans une période d'acclimatation aux nouveaux lieux de vie. Je profite de ce rapport pour remercier l'équipe éducative ainsi que l'équipe d'intendance de leur grand dévouement et de leur professionnalisme durant cette année.

Zion GOLAN
Directeur pédagogique

RAPPORT PEDAGOGIQUE CONCERNANT L'ACCUEIL PARENT(S)-ENFANT(S)

Une année pleine de chamboulements dans ce secteur. Bien que la menace de fermeture de ce secteur planait dans l'air, nous nous sommes concentrés sur le fond de notre mission qui consiste à favoriser le lien mère-enfant et de donner des outils aux jeunes mamans présentes afin d'acquérir une autonomie. Ses objectifs étant le cœur de notre travail, nous étions néanmoins chamboulés par les mesures liées au COVID 19. Durant la période du confinement, les mères ne pouvaient pas recevoir des visites de l'extérieur et étaient coupées de tout lien social. De plus, afin de ne pas contaminer la Maison des Jeunes, comportant plusieurs secteurs, nous avons interdit les sorties usuelles en grande surface pour acheter les vivres nécessaires à la préparation des repas par les mamans. En privilégiant la santé publique, l'aspect d'autonomie et l'apprentissage de la gestion du budget ont été mis de côté durant sept longues semaines. Cette période nous a permis d'observer différemment et sous d'autres angles ces mamans. Nous avons constaté durant cette année les grands changements de profils des mères qui nous sont confiées. Ce secteur est en évolution constante et nous oblige à nous réadapter sans cesse pour remplir notre mission auprès des résident-e-s.

Zion GOLAN
Directeur pédagogique

RAPPORT PEDAGOGIQUE CONCERNANT LES POINT RENCONTRE

L'aménagement de ce secteur dans les anciens locaux de l'Accueil Mère-Enfant(s) à la rue Jardinière 121 a permis une organisation optimale de cette prestation. Des locaux plus spacieux ainsi qu'un sas clair à l'entrée permettent de mieux accueillir les familles et de respecter leur intimité. Ce secteur a été néanmoins très touché par les mesures sanitaires liées à la pandémie. Tout d'abord, une fermeture totale durant quelques semaines et ensuite, durant plusieurs mois, une réorganisation des locaux afin qu'un minimum de personnes se croisent. Nous avons renforcé l'équipe et utilisé deux étages du bâtiment afin de séparer la prestation Point Echange de celle de Point Rencontre. Nous constatons une orientation légèrement différente de cette prestation. Initialement, le but premier du Point Rencontre est de permettre la rencontre et de la faciliter. Or, nous avons quelques situations d'enfants placés dans des familles d'accueil et bénéficiant de notre prestation. Ce profil de bénéficiaires nous contraint à repenser cette prestation et nous conduit à mettre en place des actes éducatifs comme nous en avons l'habitude lors des visites dites médiatisées.

Zion GOLAN
Directeur pédagogique

RAPPORT PEDAGOGIQUE CONCERNANT LA MAISON DES ENFANTS

Nouvellement composée de trois groupes éducatifs, la Maison d'enfants a connu un début d'année 2020 placé sous le signe de la découverte. Tout d'abord pour les plus jeunes enfants arrivés en novembre 2019 depuis le Foyer Jeanne Antide qui ont dû s'approprier de nouveaux locaux, qui ont côtoyés de nouveaux enfants résidants dans les autres groupes et qui ont fait connaissance avec bon nombre de collaborateurs et collaboratrices de la Fondation présents régulièrement au sein de la maison mère. Découvertes également du côté de l'ensemble des employé-e-s qui ont dû se familiariser avec ce nouveau contexte et s'adapter en conséquence, tout en profitant des nouvelles synergies possibles.

Toute cette « mise en place » a évidemment été particulièrement chamboulée par ce qui restera comme l'élément marquant de cette année 2020 si particulière : la Covid 19. En quelques jours seulement, enfants, familles, employé-e-s et direction ont été confrontés aux conséquences d'une progression fulgurante de cette pandémie mondiale et ont de ce fait été contraints de s'adapter aux différentes mesures imposées ou décidées. Fermeture des écoles ; confinement des enfants au sein de l'institution ; réorganisation des horaires du personnel éducatif ; limitation des interactions à l'interne et avec l'extérieur ; report des réunions, réseaux, synthèses ; mises en quarantaine et remplacements.

Malgré ce profond bouleversement des habitudes, de ce qui faisait auparavant référence, chacune et chacun a su trouver des ressources pour rebondir, innover, s'adapter ou simplement accepter que les choses étaient dorénavant différentes. Bien que malmenée par tout ce qui précède, la qualité des prestations a été garantie grâce à l'extraordinaire volonté et à la solidarité des différentes équipes qui composent la Fondation.

Fortement impactés par les mesures sanitaires, les intervenants familiaux ont toutefois été fortement sollicités pour accompagner les familles, isolées elles aussi par toutes les restrictions. Certains accompagnements ont également été intensifiés afin de permettre à quelques enfants de vivre le confinement au sein de leur famille plutôt qu'en institution.

Les effectifs des trois groupes éducatifs de la Maison d'enfants ont été quasi complets toute l'année. Quelques jeunes ont quitté la Fondation pour un retour à la maison ou pour d'autres mesures et certains placements ont été levés au profit de la mise en place d'une Prise en charge extérieure (PCE).

Les équipes éducatives ont une nouvelle fois pu bénéficier de la présence de stagiaires effectuant une formation en éducation sociale au sein d'une des HES romandes (FP1 et FP2). La présence de civilistes a permis d'offrir de plus nombreux moments privilégiés en individuel aux enfants que nous accueillons.

Même s'il a fallu repenser le travail en réseau tout au long de l'année, la collaboration avec nos partenaires extérieurs a été maintenue et reste évidemment essentielle pour une prise en charge adéquate des situations que nous accompagnons.

Yvan HEGER
Directeur Pédagogique

RAPPORT PEDAGOGIQUE CONCERNANT LA MAISON DES APPRENTIS

L'année 2020 aura été chamboulée par l'arrivée du Coronavirus ; seuls 6 jeunes sur 10 séjournèrent à la Maison des apprentis (MAP) au moment de l'apparition de l'épidémie. Le cadre éducatif conditionné par les effets de la COVID a bien fonctionné et la mise place de règles strictes telles la distanciation sociale et les mesures d'hygiène n'ont que très peu généré de tensions avec nos adolescent-e-s.

Chacun-e des jeunes a « joué le jeu » et a su s'adapter à ce nouveau mode vie extrêmement contraignant pour cette génération de futurs adultes.

La couverture éducative a dû être réaménagée afin que les bloc-horaires puissent répondre aux normes de non propagation de la COVID.

La gestion en ressources humaines a parfois été compliquée durant cette période et la solidarité des autres collègues a été la bienvenue lorsque des absences liées à la pandémie sont survenues. Par chance, nous avons également pu faire appel à d'anciens stagiaires compétent-e-s ayant la possibilité d'intervenir au pied levé.

Ce changement de « fonctionnement » au niveau de l'accompagnement éducatif notamment aura permis à l'équipe éducative de questionner une fois encore sa pratique, de trouver de nouveaux moyens de communication et ainsi de développer des compétences liées à l'utilisation d'outils informatiques. En deuxième partie d'année et afin de faciliter les moments de régulation de l'équipe dans la transmission des informations hebdomadaires, l'utilisation de plateformes virtuelles pour les collègues vulnérables a été bénéfique pour l'équipe éducative.

La rentrée d'août 2020 a été l'occasion « de bien » se séparer des situations qui arrivaient à leurs termes et d'accueillir les nouvelles demandes de placement. En septembre, l'effectif du groupe était au complet voire même en surnuméraire, puisque 11 lits étaient occupés. Dans ce contexte inédit, la Maison des Apprentis a également été amputée de ses camps de groupe qui permettent habituellement à l'Ascension et au Jeûne fédéral de partir ensemble et de co-construire des projets de voyage pour créer du lien.

Pour conclure en matière de suivi éducatif au sens large, les éducatrices et éducateurs ont su faire preuve de créativité avec les jeunes qu'ils accompagnent au quotidien. Sur le plan professionnel, les projets et recherches de formation, déjà compliqués en temps normal, se sont encore complexifiés avec la pandémie. Pour pallier à ces manquements, une énergie importante et positive a été déployée dans un contexte pandémique incertain, qui ne fait qu'accentuer la précarité des situations que nous accompagnons.

Emilien SCHALLER
Directeur pédagogique

RAPPORT PEDAGOGIQUE CONCERNANT L'ACCUEIL D'URGENCES

Comme partout dans la fondation, le premier semestre a été intense avec l'arrivée du Coronavirus. Jusqu'à l'été, le groupe affichait complet et les placements dits de 3 mois se sont vus perturbés et prolongés dans le temps. Les enfants accueillis ont été remarquables dans l'acceptation de ce profond bouleversement et par rapport à la mise à distance forcée de leurs parents, liée à la période particulière dans laquelle ils sont arrivés à l'Accueil. Tout comme l'équipe éducative, ils ont su s'adapter aux différentes mesures d'hygiène sanitaire et de distanciation sociale mises en place. Durant cette période imprévisible, la couverture éducative a dû être repensée et le travail en binôme-trinôme pour répondre au besoin d'accompagnement a vu le jour. Afin d'être respectueux du rythme et des besoins individuels de chacun des enfants, le monde du virtuel a également pris place dans la manière dont nous avons suivi les situations. Des colloques et réseaux à distance ont été créés et ont permis aux référents éducatifs et aux intervenantes familiales de maintenir un accompagnement avec les familles, lesquelles nécessitaient elles aussi du soutien.

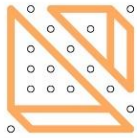
Pendant plus de trois mois, les collègues éducateurs se sont vu attribuer la mission d'enseigner aux jeunes issus de classes et de collèges différents. L'équipe éducative a dû s'adapter sans relâche et a appris à jongler en même temps que les enfants avec les différents supports utilisés par l'école. Il est important de relever que cette tâche a été fastidieuse, mais qu'elle a été rondement menée par l'équipe éducative, qui a su s'adapter au contexte et aux outils multiformes informatiques et manuscrits. Pour le deuxième semestre, la musique de la COVID est restée enclenchée et même si l'école n'a pas fermé ses portes, l'arrivée de l'obligation de port du masque pour les plus de 12 ans n'a pas été une partie de « plaisir ». La collaboration avec le réseau professionnel qui gravite autour des situations a pu exister malgré la COVID et il a été observé une adaptabilité de la part de nos partenaires. À futur, il devra être renforcé si la pandémie devait perdurer longtemps, le travail en réseau reste effectivement essentiel.

L'Accueil d'Urgences connaît chaque année des vagues d'arrivées et de départs liées à des périodes plus ou moins denses en termes de placements.

L'exercice 2020 aura été rythmé lui aussi par une perturbation « covidienne » massive. De fait et à bien des moments durant l'année, il n'a pas été possible d'accueillir tous les enfants dont la situation méritait un temps d'observation, une mise à distance provisoire de leur domicile.

Le constat reste inchangé concernant cette prestation de la fondation : l'Accueil d'Urgences permet certes de pallier à « l'urgence » mais répond véritablement à court terme à un besoin de notre société en souffrance. Les situations familiales que nous accueillons sont de plus en plus complexes et le pôle d'accompagnement éducatif/familial doit s'ajuster en permanence afin de répondre aux missions qui lui sont confiées.

Emilien SCHALLER
Directeur pédagogique



prise en charge extérieure
de type b

fondation sambaïlle jeunesse-maison des jeunes

RAPPORT PEDAGOGIQUE CONCERNANT LE CONCEPT DE PRISE EN CHARGE EXTERIEURE PCE-B

Les prises en charge extérieures (PCEb) sont des suivis à domicile faisant suite à un placement en internat. A l'origine de cette prestation, il s'agissait d'anticiper les retours à domicile et de diminuer d'autant la durée de séjour en résidentiel. Cette manière de faire offre la possibilité de réintégrer un jeune dans sa famille lorsque le contexte familial le permet, tout en maintenant un « filet de sécurité » temporaire et rassurant pour la famille et le jeune. Il s'agit d'un accompagnement socio-éducatif, sous la forme d'une prestation ambulatoire complémentaire. La PCE offre également la possibilité d'un retour « temporaire » en internat en cas de crise familiale. Ces éventuels retours en institution, liés à une impossibilité parentale, font partie du processus et ne remettent pas en cause, à priori, la place du jeune dans sa famille.

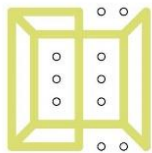
Chaque situation étant unique et le rythme de travail avec les familles étant lié à la nature de sa problématique, le nombre de PCEb reste fluctuant. L'intervention n'est en outre pas définie dans le temps mais l'adéquation de la mesure est ré-évaluée régulièrement par la famille et le réseau de professionnels.

De manière générale, ce sont les membres de l'équipe d'intervenants familiaux (IF) qui assurent les PCEb. Ayant été étroitement en contact avec les parents durant le placement, l'IF est le mieux placé pour effectuer ce suivi. Toutefois et en fonction des situations, il est possible qu'il soit secondé ou remplacé par un éducateur. L'intervenant utilise les progrès survenus pendant le placement en permettant à chaque membre de la famille d'appréhender les problèmes et d'utiliser les compétences et ressources mises en évidence auparavant. Dans d'autres situations, la PCE permet de passer le témoin, en douceur, à des services œuvrant dans l'accompagnement ambulatoire.

Les spécificités et complexités des situations que nous accompagnons actuellement en résidentiel, avec globalement de plus faibles perspectives de retour à court terme au domicile familial, semblent engendrer une diminution des PCE d'année en année. Cependant, le travail spécifique des intervenants familiaux durant tout le placement d'un jeune est lui en constante augmentation. L'IF favorise et entretient des liens familiaux et des liens famille-institution suffisants pour que les parents se sentent partenaires et protagonistes de l'éducation de l'enfant ou du jeune, même lorsqu'un retour n'est pas (encore) envisageable.

Yvan HEGER et Emilien SCHALLER

Directeurs pédagogiques



maison des jeunes

fondation sombaille jeunesse-maison des jeunes

RAPPORT PEDAGOGIQUE CONCERNANT LA MAISON DES JEUNES

Pour rappel, la Maison des Jeunes accueille et accompagne des jeunes âgés de 15 à 25 ans qui suivent des études ou une formation professionnelle ou encore qui font leurs premiers pas dans la vie active. Avec une capacité d'accueil de 33 pensionnaires dont 23 financées par le Service de protection de l'adulte et de la jeunesse (SPAJ), la maison héberge des jeunes gens domiciliés trop loin du domicile familial pour pouvoir poursuivre une formation dans la région, des jeunes ayant besoin d'avoir un espace à eux pour mener à bien leur formation ou des requérants d'asiles, mineurs, arrivés seuls en Suisse. Nos principaux mandants sont l'Office de protection de l'enfant, l'Office de l'action sociale, les parents ou parfois les jeunes eux-mêmes.

Comme pour la société en général, l'année 2020 s'est déroulée sous le sceau des mesures sanitaires et des restrictions de toutes sortes.

A mi-mars, à l'annonce de la fermeture des écoles et lieux de formation, les étudiantes et étudiants logeant à la Maison des Jeunes ont été encouragés à retourner auprès de leurs proches. Pour les jeunes gens y séjournant sur indication de l'Office de protection de l'enfant ou des Services sociaux, des solutions alternatives ont également été recherchées et, dans toute la mesure du possible, mises en œuvre. L'objectif était d'alléger la densité de présence dans la maison afin de juguler au mieux les risques de contamination virale. Nous avons alors constaté que, nombre de résidentes et résidents, malgré leur statut dit « d'hôteliers » au sein de la maison, se retrouvaient sans réelle alternative valable ou adapté en terme de lieu de vie.

Un plan de protection, adapté au fur et à mesure des nouvelles consignes édictées par le Canton et plus particulièrement notre service de tutelle (SPAJ), a conditionné le quotidien des résident-e-s. Un espace dédié aux personnes en isolement ou en quarantaine a été créé, au détriment de l'accueil de stagiaires des hôpitaux, précédemment accueillis dans ces locaux.

L'ensemble du personnel de la maison a appris à vivre avec les contraintes relatives à la situation sanitaire, en gérant les craintes mais également les absences des collègues atteints par la maladie, en quarantaine ou encore considéré-e-s comme vulnérables.

La réorganisation de la vie de la maison fut conséquente et, souvent, au fil du temps, réinterrogée dans ses divers aspects. La question du sens et de la cohérence étant au cœur de ces interpellations, dans un contexte de lassitude grandissant pour tous, pensionnaires, professionnels et citoyens.

Les résidentes et résidents de la Maison des Jeunes ont été admirables d'adaptation, eux qui ont vu le dernier bastion potentiel d'un peu de liberté individuelle, soit leur lieu de vie, conditionné du fait de son aspect collectif.

L'équipe éducative s'est ingéniée à adapter son accompagnement, constatant parfois de sévères baisses de moral parmi les jeunes accueillis, et se préoccupant de chercher avec eux quels espaces de ressource ils pouvaient trouver pour tenir le coup et ne pas perdre complètement le fil d'une vie « normale ».

A la rentrée des vacances d'été, force a été de constater que l'effectif était en baisse. L'équilibre entre les différents profils de pensionnaires accueillis n'étant plus réalisé, certaines situations personnelles, péjorées par le contexte sanitaire et sociétal général, ont alors pris beaucoup de place dans la dynamique et la gestion de la maison.

Mes remerciements et ma vive gratitude vont à l'équipe éducative et au personnel de maison pour leur solidarité et le soutien exprimé au quotidien afin de faire tourner la maison malgré la perte de saveur vécue et dans un contexte persistant d'insécurité quant à l'avenir de ce site, voué à cesser ses activités selon la Feuille de route cantonale.

Anne Sylvie Sauser
Directrice Pédagogique

RAPPORT PEDAGOGIQUE CONCERNANT LE SECTEUR DE FORMATION

L'année 2020 a été une belle mise à l'épreuve de notre capacité d'adaptation et de rebond. Le secteur de formation et plus particulièrement le Café des jardins ont travaillé au rythme des mesures imposées par le Conseil fédéral et les autorités cantonales en lien avec la propagation de la COVID 19.

Du 13 mars au 8 juin, tous les élèves du secteur de formation n'ont plus été autorisés à venir sur les sites de la Fondation.

La Préformation a fermé ses portes au même titre que les écoles du secondaire 2. Afin de ne pas perdre le lien avec les élèves, les MSP ont poursuivi leur suivi à distance en fournissant aux jeunes du travail à domicile. Le lien a pu être maintenu avec chaque jeune mais néanmoins cette période a été difficile pour la plupart d'entre eux qui, par la force des choses, se sont retrouvés passablement isolés.

Les jeunes en formation pratique dans nos différents secteurs ont tous été renvoyés à domicile sur demande de l'Office de l'assurance invalidité. Ils ont, comme les jeunes de la Préformation, bénéficiés d'un suivi à distance mais cela a mis à mal leur processus d'apprentissage et n'ont malheureusement pas pu obtenir de prolongation de leur mesure de formation de la part de l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS).

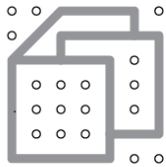
Le Job coaching s'est également réalisé à distance, tout comme les cours des différentes écoles professionnelles. Ceci a mis en évidence les difficultés scolaires et d'autonomie que rencontre la population que nous accompagnons. Certains apprenti-e-s n'ont malheureusement pas réussi à passer leur année faute de cours en présentiel et d'accompagnement idoine.

Il a été difficile pour les jeunes de la Préformation de décrocher des places d'apprentissage cette année-là, car toutes les entreprises formatrices ont elles aussi été mises à rude épreuve par cette pandémie. Les stages n'étaient plus possibles de mars à mi-mai et c'est précisément à cette période-là que les jeunes que nous accompagnons décrochent des places d'apprentissage en situation normale.

L'équipe du Café des jardins et les jeunes qui s'y forment ont quant à eux subi plus que les autres encore car ils ont été touchés de plein fouet par les différents changements de cap du Conseil fédéral en lien avec l'évolution de la pandémie et par des plans de protection très exigeants. Il a fallu faire preuve d'une grande souplesse, de créativité et également d'acceptation.

Toute épreuve a son côté positif, ce que nous pouvons retenir de cette année particulière, c'est une belle solidarité et la découverte de ressources en chacun-e de nous.

Peggy PAGNI
Directrice pédagogique



fondation sombaille jeunesse
jeanne-antide

POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT DURABLE AU SEIN DE LA FONDATION

Depuis de nombreuses années, notre fondation, sensible à la cause environnementale, a œuvré afin de rendre nos actions et bâtiments plus respectueux de l'environnement. Au fil des années, nous avons progressivement remplacé toutes les fenêtres de nos maisons et équipé nos radiateurs de vanne thermostatiques. Les effets ont été bénéfiques puisque ces mesures ont permis d'économiser jusqu'à 20% d'énergie.

Fin 2013, nous avons remplacé le dispositif de chauffage vieillissant utilisant des énergies fossiles concernant les bâtiments de la Maison d'enfants et du Secteur de formation par l'installation d'une centrale de chauffage à distance fonctionnant avec des copeaux de bois déchiquetés provenant de la région.

Au catalogue des mesures spectaculaires, nous pouvons aussi signaler l'installation de centrales photovoltaïques d'une surface globale d'environ 550 m² permettant l'autonomie électrique totale des bâtiments Sombaille 6, Sombaille 7, Sombaille 8 et Jonquilles 1 abritant respectivement la Maison des Enfants, les appartements mis en location, le Secteur de formation et l'Accueil d'urgences.

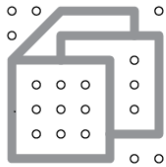
Ce fut l'occasion, dans le tournus usuel des véhicules de la Fondation, d'acquérir deux voitures entièrement électriques dédiées au transport des enfants et autres trajets en ville ou à proximité de la Chaux-de-Fonds, autonomie oblige.

Les efforts à consentir restent nombreux et nous demeurons attentifs, lors de travaux immobiliers, à toujours intégrer l'aspect environnemental dans nos réflexions préalables.

Au niveau de l'alimentation, nous nous fournissons dans la mesure du possible auprès de producteurs régionaux avec un accent mis sur les produits de saison. Nous continuons nos efforts afin de modifier les mentalités car, instaurer un jour de semaine sans viande n'est par exemple pas toujours compris par certains de nos résidents. Un accompagnement est nécessaire mais nous sommes persuadés que, sans devenir « jusqu'au-boutistes », nous pouvons faire mieux et infléchir certaines habitudes, dans la durée.

Raymond PERRET

Directeur administratif et financier



fondation sombaille jeunesse
jeanne-antide

RAPPORT FINANCIER 2020

Après plusieurs contrats de prestations établis pour des durées de 2 ans, la Fondation Sombaille Jeunesse – Jeanne Antide, ci-après la Fondation, a conclu un nouveau contrat de prestations avec l'Etat de Neuchâtel, ci-après l'Etat, portant sur une durée de 4 ans, soit 2019-2022 et incorporant déjà les effets de la feuille de route décrite ci-dessous.

Le contrat de prestations permet une gestion des affaires de la Fondation souple, responsable et efficace. En contrepartie, la Fondation doit assumer les risques, notamment financiers, qu'une telle gestion implique, comme par exemple les coûts des absences maladie non couvertes par les assurances et les fluctuations des intérêts bancaires.

Le 15 janvier 2018, le SPAJ a présenté aux institutions concernées une feuille de route en matière de protection de la jeunesse. L'Etat a en effet décidé de redimensionner les prestations de type « internat » au profit du développement de prestations alternatives, principalement ambulatoires. En conséquence de quoi, l'Etat a décidé, entre autres mesures, de ne plus financer 25 places pour les jeunes gens de 16-18 ans à la Maison des Jeunes et à la Maison d'Apprentis, touchant ainsi de plein fouet la Fondation qui doit trouver des solutions pour répondre à cette nouvelle donne à l'échéance du 1^{er} juillet 2021.

Au terme de l'année 2020, la Fondation demeure inquiète quant au déroulement de la mise en place de la feuille de route. A 6 mois de l'échéance fixée, les groupes de vie demeurent occupés dans une large mesure et un report semble inéluctable. Des séances seront organisées avec les représentants de l'Etat au printemps 2021 afin d'évaluer l'ampleur du rééchelonnement et de définir ensemble les éléments à intégrer dans un avenant au contrat de prestations portant sur les années 2021-2022.

Ce report ne va pas sans poser d'importantes questions de gestion au niveau des ressources humaines. Sans avenir précis, il est difficile pour un certain nombre des collaborateurs de la Fondation, notamment les collègues effectuant les prestations touchées par la feuille de route, de se positionner et de se profiler dans l'avenir. La direction attend avec impatience d'être en possession d'éléments concrets permettant d'apporter réponses aux nombreuses questions qui lui sont adressées.

2020, année COVID ! Il apparaît impossible de taire ce sujet tant il a bouleversé nos quotidiens et habitudes de vie. Il en va de même pour le déroulement de cette année particulière au sein de la Fondation. Les aspects sociaux étant largement décrits dans les chapitres éducatifs du rapport d'activités, ils ne sont pas repris dans le présent rapport qui se focalise essentiellement sur les aspects de gestion et financiers.

Durant cette année particulière, nous avons enregistré un grand nombre d'absences COVID pour diverses raisons : 3 jours lors de tests et dans l'attente de résultat ou mise en quarantaine pour cas contact ou encore pour des collaborateurs atteints dans leur santé. Ces absences ont nécessité une grande souplesse de la part de tous les employés ainsi que de la direction mais l'engagement de remplaçants n'a pu être évité. Ces éléments ont leurs coûts et le bouclage des comptes 2020 affiche un dépassement de la rubrique salaires et charges sociales de plus de CHF 380'000.--, représentant environ 4,5% de la masse salariale.

En contre-partie, d'autres charges financières ont été évitées ou engagées dans une moindre mesure telles que les sessions de formation interne ou encore les séances de supervision. Les activités de loisirs et les camps ont été annulés permettant ainsi d'alléger les surcoûts mentionnés au chapitre précédent. En définitive, le dépassement du budget pour l'ensemble des activités de la fondation se monte à la somme arrondie de CHF 68'200.00 soit 0,7% du budget total.

Nous restons particulièrement attentifs à la situation de la prévoyance professionnelle tant au niveau national qu'au niveau de notre caisse de pension, prévoyance.ne. Après les actions de recapitalisation entreprises en 2014 et 2019, les efforts à entreprendre à l'avenir pour améliorer le taux de couverture demeurent considérables. Le passage du régime de la primauté des prestations à celui de la primauté des cotisations ainsi qu'une performance remarquable durant l'exercice ont influencé positivement la situation puisque le taux de couverture de prévoyance.ne au 31 décembre 2020, selon l'article 72 a LPP, se monte à 76,5 % y compris la réserve de fluctuation de valeur.

Le solde du montant résultant de la liquidation de l'ex-caisse de pensions du personnel communal, à laquelle la Fondation qui était jusqu'en 2008 un service communal de la Ville de la Chaux-de-Fonds, a été inscrit au bilan comme provision pour les futurs efforts de recapitalisation.

Raymond PERRET

Directeur administratif et financier

JOURNÉES DE PRÉSENCES

La notion de journées de présences est un élément prépondérant du contrat de prestations. Dans le contrat conclu pour la période 2019-2022, la base du nombre de journées est déterminée selon l'offre décrite dans le concept de la Fondation avec un taux d'occupation théorique à 100%.

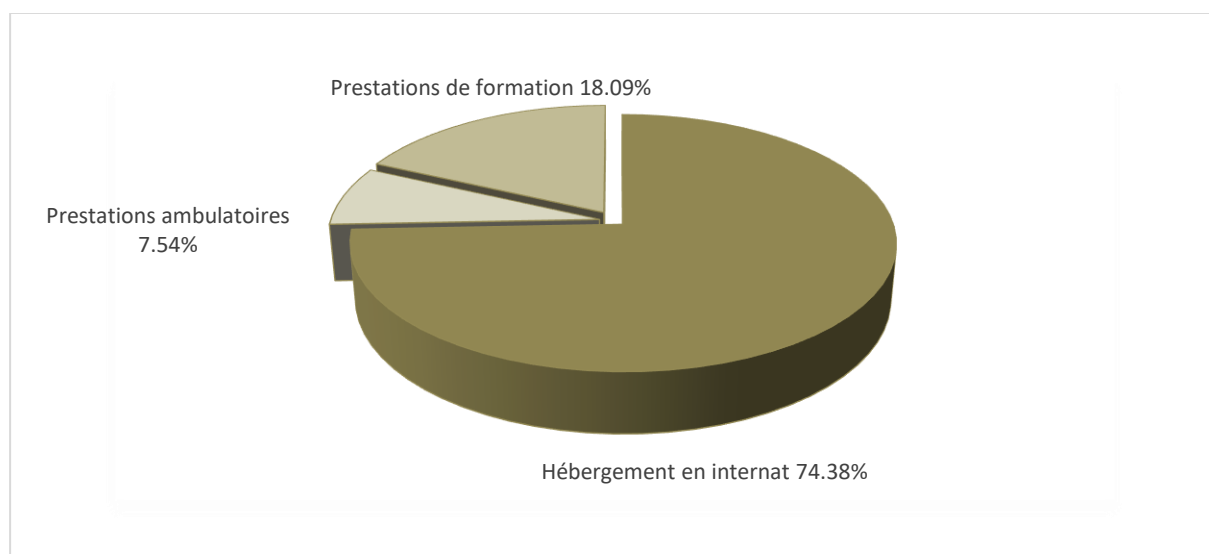
Durant l'année 2020, nous avons accueilli :

Prestations		Journées civiles ou scolaires, interventions réalisées 2020
28 situations d'enfants en hébergement éducatif de 0 à 6 ans (petite enfance)	représentant un total de journées civiles de	8152
22 situations d'enfants en hébergement éducatif de 6 à 16 ans (Maison d'Enfants)	représentant un total de journées civiles de	6791
18 situations de jeunes gens en hébergement éducatif de 16 à 18 ans (Maison d'Apprentis)	représentant un total de journées civiles de	3599
26 situations d'enfants et jeunes gens en accueillis en urgence (Accueil d'urgence)	représentant un total de journées civiles de	2385
19 situations de jeunes gens en accompagnement éducatif souple (Maison des Jeunes)	représentant un total de journées civiles de	2606
9 situations de jeunes gens requérant d'asile mineurs ou jeunes adultes (Maison des Jeunes)	représentant un total de journées civiles de	1463
9 situations de jeunes adultes accueillis dans notre concept hôtelier+ (Maison des Jeunes)	représentant un total de journées civiles de	868
8 situations de jeunes gens en hébergement décentralisé (Studios de suite)	représentant un total de journées civiles de	714
11 situations d'enfants ou jeunes gens en prise en charge extérieure (PCE-B)	représentant un total de journées civiles de	2267
14 situations de jeunes gens en Préformation (Secteur de formation)	représentant un total de journées scolaires de	2058
9 situations de jeunes gens en accompagnement professionnelle (Job-coaching-Secteur de formation)	représentant un total de journées scolaires de	1666
7 situations de mamans avec leurs enfants en accueil Parent-Enfant	représentant un total de journées civiles de	1571
66 situations familiales nécessitant les prestations Point Rencontre et Echanges	représentant un total d'interventions de	935
Total des prestations reconnues par le contrat de prestations		35075
14 situations de jeunes adultes accueillis auprès de notre concept hôtelier (Maison des Jeunes) (hors contrat de prestations)	représentant un total de journées civiles de	3444
16 situations de jeunes gens bénéficiant de prestations OAI (Secteur de formation) (hors contrat de prestations)	représentant un total de journées civiles de	3958
Total des prestations autres		7402
Total général des prestations fournies 2020		42477

Les prestations non reconnues dans le cadre du contrat de prestations correspondent à :

- l'offre hôtelière de la Maison des Jeunes qui doit être autofinancée.
- les prestations reconnues et couvertes par l'Office de l'Assurance-Invalidité (OAI), validées par une convention tarifaire pour la réalisation de prestations relevant de l'assurance-invalidité.

Type de prestations (% selon les journées civiles)



BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2020

Fondation Sombaille Jeunesse - Jeanne-Antide		
	Bilan au 31.12.2020	
	31.12.2020	31.12.2019
ACTIF		
Caisses et avoirs bancaires	654'719.98	639'226.17
c/c Ville de la Chaux-de-Fonds	47'068.58	0.00
Débiteurs	141'434.00	338'258.05
Autres débiteurs	0.00	250.40
Actifs transitoires	52'825.00	52'847.25
Solde du contrat de prestations - à recevoir Etat Neuchâtel	8'180.08	0.00
Actif circulant	904'227.64	1'030'581.87
Informatique	3'214.00	7'152.10
Mobilier	276'647.27	309'900.90
Véhicules	20'633.80	27'511.80
Immeubles	5'702'822.46	5'786'030.76
Immeubles et matériel	6'003'317.53	6'130'595.56
Dépôts de garantie	10'623.50	15'540.90
Immobilisations financières	10'623.50	15'540.90
Actif immobilisé	6'013'941.03	6'146'136.46
TOTAL DE L'ACTIF	6'918'168.67	7'176'718.33
PASSIF		
Créanciers	173'819.70	203'444.20
c/c Ville de la Chaux-de-Fonds	0.00	29'640.62
Autres dettes	13'599.55	4'277.50
Solde Argent de poche pensionnaires	28'565.75	0.00
Solde du contrat de prestations - à restituer Etat Neuchâtel	0.00	48'184.04
Passifs transitoires	185'667.20	72'712.69
Dettes financières à court terme	150'000.00	150'000.00
Factures hors-canton années antérieures à restituer	12'646.43	26'390.63
Capitaux étrangers à court terme	564'298.63	534'649.68
Dettes hypothécaires	3'067'425.00	3'187'200.00
Autres emprunts	72'000.00	175'835.15
Provision futurs efforts recapitalisation Caisse de pension	134'197.15	134'197.15
Provision formation continue PLD	40'000.00	40'000.00
Provision risques maladie et autres effets salariaux	100'000.00	100'000.00
Provision investissements immobiliers	80'000.00	80'000.00
Capitaux étrangers à long terme	3'493'622.15	3'717'232.30
Fonds de fluctuation de recettes OAI	346'407.93	330'115.97
Réserves non affectées	-9'378.59	58'734.55
Fonds de fluctuation contrat de prestations Etat Neuchâtel	172'182.96	188'575.04
Dons Jeanne-Antide et dons Sombaille 2016-2019	338'671.66	335'046.86
Capital Jeanne-Antide	300'000.00	300'000.00
Capital Sombaille et Palabrier	1'712'363.93	1'712'363.93
Capitaux propres	2'860'247.89	2'924'836.35
TOTAL DU PASSIF	6'918'168.67	7'176'718.33

COMPTES DE PERTES ET PROFITS

Fondation Sombaille Jeunesse - Jeanne-Antide

Comptes d'exploitation 2020

	Comptes 2020	Budget 2020	Comptes 2019
31 Salaires personnel éducatif	5'350'006.40	5'064'682.65	4'872'978.60
33 Salaires direction et administration	959'816.45	936'306.55	970'489.95
34 Salaires économat et service de maison	851'721.70	766'503.15	881'147.90
35 Salaires service technique	99'048.20	95'856.85	97'920.20
37 Charges sociales	1'806'177.25	1'818'470.00	1'643'156.80
38 Autres charges de personnel	31'058.58	66'380.00	72'317.45
39 Honoraires pour prestations de tiers	89'589.00	180'500.00	155'036.66
3 Charges de personnel	9'187'417.58	8'928'699.20	8'693'047.56
40 Matériel médical d'exploitation	20'343.40	17'200.00	20'384.24
41 Produits alimentaires et boissons	434'760.20	451'000.00	459'803.90
42 Ménage	52'824.54	48'300.00	42'210.45
43 Entretien et répartition des immobilisations	411'066.22	418'575.00	441'700.76
44 Charges d'investissement	240'869.13	289'327.13	281'054.28
45 Energie et eau	151'631.15	158'500.00	171'606.55
46 Ecole, formation et loisirs	48'109.24	60'750.00	63'041.45
47 Bureau et administration	144'822.87	162'420.00	193'675.94
49 Autres charges d'exploitation	58'370.85	61'600.00	65'774.65
4 Autres charges d'exploitation	1'562'797.60	1'667'672.13	1'739'252.22
62 Revenus découlant d'autres prestations	-623'766.80	-565'400.00	-535'996.10
63 Revenus provenant de prestations de service	-27'664.80	-24'500.00	-29'412.40
65 Revenu provenant d'autres prestations de service	-70'326.88	-93'792.40	-65'233.40
66 Revenus des loyers et intérêts du capital	-46'328.28	-42'981.00	-43'578.31
67 Revenus d'exploitations annexes	-89'209.66	-86'000.00	-96'415.79
68 Revenus provenant de prestations au personnel	-172'304.20	-127'480.00	-162'091.47
69 Contributions à l'exploitation et dons	-3'756.30	-8'000.00	-8'983.65
6 Produits d'exploitation	-1'033'356.92	-948'153.40	-941'711.12
Résultat d'exploitation	9'716'858.26	9'648'217.93	9'490'588.66
Engagement de l'Etat - Contrat de prestations	9'648'645.00	9'648'645.00	9'618'630.00
RESULTAT	68'213.26	-427.07	-128'041.34

La contre-prestation financière du contrat de prestations reconnue et validée par l'Etat pour 2020 se montait à **CHF 9'648'645.00**

Pour l'exercice 2020, le résultat d'exploitation présente un excédent de charges de **CHF 9'716'858.26** faisant apparaître un solde déficitaire consolidé de **CHF 68'213.26**. Ce montant est scindé en quatre secteurs distincts, à savoir un déficit de CHF 16'392.08 pour les activités liées au contrat de prestations, un bénéfice de CHF 16'291.96 pour le secteur OAI, un déficit de CHF 29'525.81 pour le projet OASIS junior et finalement et un déficit de CHF 38'587.33 concernant les activités autofinancées par la Fondation.

	Financement Etat Comptes 2020	Financement OAI Comptes 2020	Secteur hôtelier Maison des Jeunes Comptes 2020	Projet OASIS Junior Comptes 2020
Charges de personnel	8'478'825.90	606'842.56	29'525.81	72'223.31
Autres charges d'exploitation	1'433'518.87	87'436.17	0.00	41'842.56
Recettes d'exploitation	-247'307.69	-710'570.69	0.00	-75'478.54
Résultat brut	9'665'037.08	-16'291.96	+29'525.81	+38'587.33
Engagement de l'Etat-contrat de prestations	9'648'645.00			
Résultat net	+16'392.08	-16'291.96	+29'525.81	+38'587.33

DONS

- Don Loterie romande
- Don Clinique Montbrillant, La Chaux-de-Fonds
- Dons SHG SA, sertissage haut de gamme, La Chaux-de-Fonds
- Don Jeune Chambre Internationale, Montagnes Neuchâtelaises
- Don Famille Obrist, La Chaux-de-Fonds
- Don famille Beuret, La Chaux-de-Fonds
- Don Lyon's Club, La Chaux-de-Fonds

...ainsi que les nombreuses personnes qui nous apportent, tout au long de l'année des dons en nature et offrent diverses activités à nos bénéficiaires.

MERCI pour votre générosité et votre soutien !



Fiduciaire
Muller Christe & Associés

T + 41 (0)32 722 19 19
F + 41 (0)32 722 19 20
info@fidmc.ch
www.fidmc.ch

Rapport de l'organe de révision au Conseil de fondation de la Fondation Sombaille Jeunesse – Jeanne Antide, La Chaux-de-Fonds

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de la Fondation Sombaille Jeunesse – Jeanne Antide comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2020.

Responsabilité du Conseil de fondation

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales incombe au Conseil de fondation. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de fondation est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit de manière telle à obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, mais non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2020 sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Fiduciaire Muller Christe & Associés SA
NEUCHÂTEL • YVERDON-LES-BAINS • LA CHAUX-DE-FONDS • GENÈVE

Rue de la Place d'Armes 3
2000 Neuchâtel

Rue de la Plaine 9 11
1400 Yverdon-les-Bains

Rue Daniel Jeanrichard 28
2300 La Chaux-de-Fonds

Rue de l'Université 4
1205 Genève





Fiduciaire
Muller Christe & Associés

T + 41 (0)32 722 19 19
F + 41 (0)32 722 19 20
info@fidmc.ch
www.fidmc.ch

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 83b al. 3 CC en relation avec l'art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 83b al. 3 CC en relation avec l'art. 728a al. 1 ch. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil de fondation.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Neuchâtel, le 21 juin 2021
SCH/sco

FIDUCIAIRE
MULLER CHRISTE & ASSOCIES SA

David Marchand
expert-réviseur agréé

Sébastien Charpié
*expert-réviseur agréé
(réviseur responsable)*

Annexes : Comptes annuels (bilan, compte de résultat, annexe)

Fiduciaire Muller Christe & Associés SA
NEUCHÂTEL, YVERDON-LES-BAINS, LA CHaux-de-FONDS, GENÈVE

Rue de la Place d'Armes 3
2900 Neuchâtel

Rue de la Plaine 9-11
1400 Yverdon-les-Bains

Rue Daniel Jeanrichard 28
2300 La Chaux-de-Fonds

Rue de l'Université 4
1205 Genève

